

KTp 76m  
Jean DENIER



L'ATTRIBUTION  
DES  
ILES D'ALAND



Bibliothèque Maison de l'Orient



129590

Prix : 2 francs.

76m

RTp

## **L'Attribution des Iles d'Aland**

RTY 76m

Jean DENIER

---



# L'ATTRIBUTION

DES

# ILES D'ALAND



*A Monsieur Georges CLEMENCEAU*  
*Président du Conseil.*

Témoignage de respectueuse admiration.

J. D.

# L'Attribution des Iles d'Aland

---

---

## I

### L'irrédentisme alandais.

Au nombre des problèmes que la Conférence de la Paix devra résoudre, il en est un qui suscite depuis quelque temps, d'ardentes discussions dans la presse scandinave. Il s'agit de l'attribution des Iles d'Aland.

Placé entre la Suède et la Finlande, entre le 59° 47' et le 60° 32' de latitude nord et le 36° 52' et le 38° 43' de longitude est, ce groupe d'îles et d'ilots (on en compte environ trois cents), qui porte le nom d'Aland a 70 km de longueur et 110 km dans sa plus grande largeur, de Signildsker à Jurmo. La superficie totale du territoire d'Aland est de 1426 kilomètres carrés. Quinze *paroisses* s'échelonnent à travers ce chapelet d'îles, et la plus grande, dénommée assez improprement Fasta Aland (terre ferme) en compte sept. Là se trouve la seule ville

de l'archipel, Mariehamn, à la pointe méridionale de l'île. Les autres *paroisses* de quelque importance, Brändö, Kumlinge, Sottunga, Foglœ, Kœkar, sont situées plus à l'est, près de la frontière entre Aland et la Finlande propre.

Ce groupe d'îles forme un département particulier, dont les frontières sont constituées par les contours naturels de l'archipel, entre le golfe de Bothnie au nord, la Baltique au sud, la mer d'Aland à l'ouest et une ligne assez arbitraire à l'est, passant au-delà des cinq *paroisses* dont nous avons parlé plus haut.

Jouissant d'un climat relativement doux en considération de la latitude, ces îles habitées ou non, ont la même structure géologique que la terre finlandaise des provinces d'Abo et de Bjørneborg. Formant un pont entre la Finlande et la grande île, l'archipel apparaît comme la continuation insulaire du territoire finlandais. Les géologues ont même pensé que les îlots voisins de la côte finlandaise faisaient autrefois partie de la terre ferme, ce qui est facilement acceptable, eu égard à la faible profondeur des eaux marines, qui n'excède pas vingt mètres. Pendant la plus grande partie de l'année, les communications entre la Finlande et l'Archipel sont facilitées par la glace qui recouvre les détroits. La grande île d'Aland est plus voisine de la côte suédoise que de la terre ferme finlandaise se trouvant à une quarantaine de kilomètres de la côte d'Upland, et à environ 75 kilomètres de Stockholm. La mer d'Aland, qui sépare les deux côtes a des fonds de 200 à 300 mètres, ce qui permet des relations maritimes aisées en tout temps entre les deux pays.

Le grand intérêt qu'offre cet archipel est sans conteste sa situation géographique, qui commande l'accès du golfe

de Bothnie. L'importance stratégique de la position d'Aland a toujours inquiété la Suède, surtout depuis la séparation des îles de la métropole en 1809. Du fait de la possession de l'archipel, la côte suédoise était constamment menacée d'une invasion russe. Aussi la Suède saisit-elle l'occasion de la guerre de Crimée pour demander au Congrès de Paris d'imposer à la Russie l'obligation de ne pas établir de fortifications dans l'archipel. Ayant obtenu satisfaction, par la convention conclue à Paris le 30 mars 1856, elle ne pouvait plus craindre de la part de la Russie un manquement aux obligations souscrites. Il n'en fut pas de même plus tard. En 1906, l'Empereur Grand duc Nicolas fit connaître son intention de transporter des troupes de garnison à Mariehamn et à Bomarsund. On lui opposa la clause inscrite au traité de Paris, et M. Isvolsky, ministre des Affaires Etrangères du Tzar, donna un démenti formel concernant les intentions russes. Deux ans plus tard, le bruit se répandit à nouveau en Suède que la Russie demanderait l'abrogation de la convention relative aux îles d'Aland. L'émotion provoquée contribua à réaliser l'union nationale et le 23 avril 1908, une convention signée à Petrograd abrogea en fait le traité de novembre 1855, et assura à la Suède le maintien du *statu quo* territorial. En même temps la convention de Paris concernant les fortifications d'Aland fut laissée intacte.

Un nouveau règlement avait été rendu nécessaire par la séparation intervenue entre la Suède et la Norvège. Les gouvernements français et anglais qui avaient signé le 25 novembre 1855 avec le royaume uni de Suède et Norvège un traité assurant l'intégrité du territoire national, ne se sentaient plus liés du fait de la division du Royaume-Uni. La clause fut donc abrogée, mais on laissa subsister

celle qui intéressait Aland, et la servitude continua à peser sur la Russie.

Au cours de la guerre mondiale, la question allait être rouverte par les Russes, et la même émotion qu'en 1908 s'empara de toute la population suédoise. Depuis ce jour, la presse scandinave s'évertua à établir la nécessité d'une solution définitive du litige, et poussant même plus loin, elle en vint à revendiquer la restitution de l'archipel d'Aland à la Suède. Elle invoqua dans cette intention le parallélisme existant entre la situation d'Aland et celle du Slesvig et de l'Alsace-Lorraine.

Il nous appartient dès maintenant de faire justice de cette thèse à nouveau présentée par M. Erik Sjoestedt au début de l'année en cours. En fait, aucune possibilité de comparaison n'existe entre ces questions. Le Slesvig habité par une population danoise de race et de langue, fut arraché au Danemark à la suite de l'inique guerre des Duchés, voulue et perpétrée par la Prusse, assistée de l'Autriche-Hongrie en 1864. L'Alsace-Lorraine, peuplée de Français, fut violemment séparée de la mère-patrie en 1871, sans égard pour les protestations des plénipotentiaires français, de la représentation locale à l'assemblée de Bordeaux, et de la population des deux provinces.

Il n'en est pas de même des îles d'Aland. Le traité de Fredrikshamn, du 17 septembre 1809, comportait la cession par la Suède vaincue à la Russie, entre autres « des gouvernements d'Abo et de Bjørneborg avec les îles d'Aland. »

Il ne s'agit pas, quoi qu'on ait pu dire, d'une cession séparée de la Finlande et de l'archipel, la clause du traité est formelle à cet égard et comporte bien l'abandon par la Suède d'une région unique. Au moment des négociations, il se trouva au Riksdag des membres qui déclarèrent que

si la Suède tenait les îles, la Russie y verrait peut-être une menace perpétuelle du côté suédois. Par contre, les îles aux mains de la Suède ne la garantissaient que pour de courtes semaines contre une attaque russe. Dans ces conditions, il valait mieux se résigner à la cession de l'archipel. Il faut d'ailleurs ajouter que le plénipotentiaire russe Roumantziov déclarait en citant l'ambassadeur français Caulaincourt que « garder la Finlande sans les îles serait la même chose que de saisir le coffre-fort, et d'en rendre les clefs ».

Au surplus, l'administration des îles avait, sous le régime suédois, appartenu à la partie finlandaise, sauf à de rares intervalles, ce qui avait pu se produire, par suite « de convenances bureaucratiques », comme le déclare M. Sjoestedt, fait d'ailleurs bien singulier au *xv<sup>e</sup>* siècle, mais qui néanmoins ne permet pas d'ergoter sur la clause IV du traité de Fredrikshamn. Il y eut cession commune et non séparée, l'acte en fait foi.

Du jour où la Finlande se libéra de l'oppression russe, et proclama son indépendance, le 6 décembre 1917, les îles d'Åland, par la même occasion, recouvrirent leur liberté. Elles devaient celle-ci, non à la métropole qui les avait autrefois possédées, mais au gouvernement d'Helsingfors, s'affranchissant des derniers liens de sujétion vis-à-vis de la Moscovie. De ce fait, il ne découlait pas que les îles dussent faire retour à la Suède, dont elles étaient séparées depuis plus d'un siècle, mais simplement qu'elles devaient continuer à faire administrativement partie de la province suédoise de Finlande à qui elles avaient toujours appartenu. La parenté racique et la communauté de langue étaient entières entre cette partie de la Finlande et la Suède, et, au cours des négociations de

Fredrikshamn, on n'avait pas un instant assisté aux protestations des Alandais. De même, pendant l'oppression russe, l'irréductibilité alandaise ne s'était pas manifestée.

On voit donc, après ce court exposé, qu'aucun rapprochement n'est possible entre le problème d'Aland et ceux dont la solution est acquise aujourd'hui.

Dans l'impossibilité de faire triompher devant une opinion quelque peu avertie une thèse reposant sur une base aussi fragile, et même, disons-le, aussi inexistante, les Suédois, car c'est d'eux qu'il s'agit, ont recouru à un argument qu'ils ont cru décisif. Ils ont déclaré que l'archipel d'Aland était habité par une population de langue et de race suédoise, sans ajouter, ainsi que nous l'avons indiqué plus haut, que cette situation était commune à la partie de la Finlande, s'étendant de l'embouchure de la rivière de Kymmene jusqu'à la mer d'Aland, et de la presqu'île de Sidsby jusqu'à la rivière de Gamla-Karlsby. La population de l'archipel atteint environ 25.000 personnes, tandis que cette région comprise dans le bloc finlandais ne comporte pas moins de 400.000 âmes. C'est donc un seizième de la population suédoise de Finlande que la Suède voudrait annexer, au préjudice de cette autre partie qui, ainsi réduite, verrait sa position fortement compromise.

Elever des revendications sur une partie d'un pays sans en même temps réclamer la « désannexion » d'une partie également suédoise, c'est évidemment faire acte de partipris et jouer bien facilement du principe des nationalités. A regarder la question sous cet aspect, c'est tout simplement un acte d'impérialisme que l'on a devant soi.

Mais, répondent les Suédois, il ne s'agit nullement ici d'impérialisme, nous ne faisons que soutenir les Alandais

qui ont demandé à faire partie à nouveau du domaine suédois. Ils apportent à l'appui de leur thèse, un fait très important, et que personne ne voudrait mettre en doute, le plébiscite organisé en décembre 1917. Le 11 janvier 1918, les journaux suédois annonçaient que le député à la Diète finlandaise, M. Julius Sundblom, allait remettre au gouvernement finlandais la pétition populaire datée des 26-27 décembre 1917, demandant le retour des îles à la Suède (1). Le 28 janvier, arrivait à Stockholm une délégation alandaise, dirigée par M. Karl Bjoerkman, bourgmestre de Mariehamn. Elle apportait au Roi et au gouvernement suédois une pétition signée par 8.000 Alandais, soit 98 % de la population mâle majeure, demandant la réintégration des îles dans le royaume de Suède. Recevant le 2 février les membres de la délégation au palais royal, le roi Gustave les remerciait de leur fidélité à la patrie suédoise, et émettait l'espoir qu'un accord amical avec le gouvernement de Helsingfors permettrait de donner satisfaction au désir exprimé par la population alandaise.

Cet acte aurait, au point de vue des revendications suédoises, une importance capitale, s'il constituait le terme d'une évolution constante, et s'il était impossible de l'expliquer par des raisons d'ordre historique et psychologique. Or, l'explication se présente facilement et en toute simplicité. L'irrédentisme alandais ne s'est vraiment développé que depuis la guerre mondiale, on pourrait même dire qu'il a pris naissance du fait de la guerre. Plusieurs circonstances sont de nature à nous fournir une interprétation logique de ce phénomène d'ordre particulier.

---

(1) Nous empruntons ce fait à M. Sjøestedt, mais le Gouvernement finlandais ne connut jamais cette démarche et n'eut pas à donner son approbation à la tentative de M. Sundblom.

L'irrédentisme alandais est avant tout le résultat de circonstances exceptionnelles auxquelles on est obligé de se rapporter pour juger impartialement les choses. En août 1914, il n'y avait pas de contingents russes dans les îles, et les quelques vaisseaux de guerre qui séjournaient dans les eaux alandaises en furent éloignés. Le 21 août 1915, l'état-major de la marine allemande rapporta que des forces navales allemandes avaient attaqué Utøe, à l'extrémité de l'archipel fortifié d'Aland, et qu'elles y avaient réduit au silence des batteries russes. Cette communication révéla que la Russie s'était militairement établie, tout au moins sur les parties extérieures de l'archipel. En fait, malgré la clause inscrite au traité de Paris de 1856, qui lui imposait l'obligation de n'établir aucune fortification dans l'archipel, en dépit de la convention du 23 avril 1908, qui maintenait le *statu quo* dans la Baltique, la Russie transformait les îles en une base navale de première importance. Il est aisé de se rendre compte de l'émotion provoquée en Suède par cette nouvelle, que le Ministre des Affaires Etrangères se hâtait d'interpréter en publiant le 2 octobre 1915 un communiqué dont il ressort que la Russie avait reconnu que ces fortifications n'avaient pas un caractère permanent.

Il n'en était pas moins vrai que des garnisons russes occupaient le pays, ce qui ne s'était pas produit depuis 1856. La population eut alors à souffrir de cette occupation. Les soldats russes, non seulement lui infligeaient un traitement auquel elle n'avait jamais été accoutumée, mais ils mettaient obstacle à la navigation et à la pêche qui constituent les principales ressources des indigènes, continuant ainsi la politique de russification qui ne s'était jamais démentie.

Les sévices dont avaient souffert les habitants des îles de la part de la soldatesque russe ne devaient malheureusement pas s'en tenir là. Les dévastations et les cruautés recommencèrent dès l'avènement du régime bolchévique, devant l'impuissance des autorités finlandaises. La collaboration des rouges finlandais et des bolchéviks russes pour anéantir l'ordre légal en Finlande exaspérait chaque jour un peu plus la pauvre population d'Aland, abandonnée à elle-même du fait de la faiblesse du gouvernement finlandais, aux prises lui-même avec les Rouges.

Nous ne nous attarderons pas à parler des incidents de la guerre entre Rouges et Blancs en Finlande, ils ne sont que d'un intérêt secondaire et dépassent le cadre de notre étude. Contentons-nous simplement de faire observer que dans son abandon, il était logique que la population d'Aland fit appel à son voisin le plus immédiat, c'est-à-dire à la Suède. Cet appel résultant d'un état de choses profondément décourageant pour un faible groupement d'habitants fut habilement exploité par la presse suédoise.

Le 15 décembre 1917, une société suédo-alandaise se fonda à Stockholm. Des émissaires furent envoyés aux îles d'Aland, chargés d'obtenir des signatures pour une adresse demandant le rattachement. Toute opposition publique contre ce procédé fut étouffée, et cette population de pêcheurs et de paysans, effrayée par le danger d'une dénationalisation imminente, signa tout ce qu'on voulut bien lui présenter. En deux jours, les opérations furent terminées, et ce plébiscite, obtenu sans aucune garantie légale, fut porté en février 1918 au roi de Suède.

Ajoutons qu'au moment où finissait la guerre civile, un détachement de la garde blanche, en février 1918, conquit

avec l'aide de la population des îles, sans subir aucune perte, la moitié de l'archipel alandais, ainsi qu'une partie des forts russes. La délégation alandaise envoyée en Suède revint aux îles sur les bâtiments de guerre suédois.

Entre temps, au plus fort de la guerre civile finlandaise, le parti des Blancs sollicitait l'appui militaire de la Suède contre les Rouges, en d'autres termes, les maximalistes. Le cabinet suédois, présidé par M. Eden, refusa d'intervenir. Plus tard, le 20 mars, parlant à Linköping, le ministre suédois expliqua qu'une demande d'intervention ayant été adressée par le gouvernement de M. Svinhufvud, simultanément à la Suède et à l'Allemagne, il avait cru ne pas devoir intervenir, afin de ne pas entrer dans la guerre mondiale aux côtés de l'Allemagne, et de garder l'attitude de neutralité adoptée en 1914 par le ministère Staaff.

On a pu féliciter M. Eden, et lui décerner un bon sens et une clairvoyance, que seule sa politique de neutralité à tout prix nécessitait, mais on ne peut lui rendre hommage, quand il intervint aux îles d'Aland, sous prétexte d'y maintenir l'ordre. On a pu se réclamer en Suède de l'appel adressé par les Alandais, et nous avons montré comment il fallait considérer cet appel à l'aide et à la protection de la Suède, mais on n'a pu répondre à l'argument qui vient aussitôt à l'esprit. Comment se fait-il que le gouvernement suédois, tout en refusant d'intervenir en Finlande, où il avait 400.000 frères de race, soit intervenu aux îles d'Aland, où il ne devait protéger que 25.000 de ses anciens sujets? La question apparaît insoluble. En envoyant une expédition dans l'archipel alandais, elle était d'ailleurs composée d'un bataillon, la Suède devait se trouver en présence de l'Allemagne.

Celle-ci ne devait pas faire attendre sa réponse à l'appel du gouvernement Svinhufvud. Le 2 mars elle portait à la connaissance du gouvernement suédois qu'elle avait l'intention d'envoyer des troupes en Finlande, et que, « du consentement de la Finlande, elle se servirait des îles d'Aland comme base d'opérations. » Le 15 mars, les premières troupes allemandes débarquaient dans l'île d'Ekerö, la plus proche de la côte suédoise, et se trouvaient en contact peu après avec la petite troupe suédoise, arrivée le 23 février. Le commandant allemand fit appeler le commandant suédois et lui intima l'ordre d'abaisser le pavillon suédois. Surpris d'une telle demande, le commandant suédois refusa, mais sous la menace d'une action allemande immédiate, il dut se résigner et subir les conditions que lui dictait le « sauveur ». L'Allemagne étant intervenue, la Suède semblait ne plus avoir de raison de maintenir un petit corps de troupes dans les îles, et pourtant ce ne fut qu'en mai 1918 que les derniers détachements suédois furent rapatriés. Cette attitude peut s'expliquer cependant. Pendant les négociations de Berlin relatives à la démolition des fortifications d'Aland, les Allemands accordèrent aux Suédois l'autorisation de participer à cette démolition, au moyen de leurs troupes. Il y a plus. Des documents divulgués par la suite permettent de penser que l'Allemagne était allée jusqu'à faire à la Suède des promesses susceptibles de satisfaire l'amour-propre suédois.

Malgré tout la position prise par la Suède était incompatible avec le fait qu'elle interdisait sévèrement l'exportation d'armes à destination de la Finlande et condamnait à une amende de 3.000 couronnes un de ses nationaux qui avait livré 1.000 fusils aux « blancs » au nord du

golfe de Bothnie. Enfin, à partir du mois de février, les Alandais commencèrent à s'opposer à la continuation de la guerre contre les Russes, et, sans tenir compte en aucune façon de la lutte pour la vie que soutenait la Finlande, au mépris de l'obligation au moins morale de servir, ils désertèrent en masse et des négociations furent entamées sous les auspices des Suédois avec les Russes. Le résultat, ce fut que les gardes blancs furent désarmés et conduits en Suède et qu'on permit aux Russes de séjourner dans l'archipel jusqu'à nouvel ordre. Les troupes suédoises occupèrent les îles pour protéger la population, ce qui justifiait leur désir humanitaire, mais elles ne se contentèrent pas d'un premier geste inamical à l'égard de la Finlande. Un télégramme du général Mannerheim donnant ordre aux gardes blancs de se maintenir sur leurs positions jusqu'à l'arrivée de renforts et passant par Stockholm, n'arriva jamais à sa destination.

On peut comprendre aisément les intentions de la Suède. Elle voulait à tout prix reprendre une partie du butin que les Russes avaient fait en 1809, et ses efforts se concentraient sur le détachement de l'archipel d'Aland de la Finlande qui l'avait affranchi. La guerre rouge était un prétexte habile, le plébiscite en était un autre, et d'autre part, quand les jeunes Alandais furent appelés sous les drapeaux et s'enfuirent en Suède, ils furent reçus à bras ouverts par les Suédois. Nouvel acte inamical, la Suède n'ayant formulé aucune réserve en reconnaissant l'indépendance de la Finlande.

En dernier lieu, tandis que les jeunes Alandais, par crainte d'aller combattre en Carélie, fuyaient vers la terre suédoise, des négociations s'ouvraient dès le mois

d'août 1918. Des délégués finlandais, suédois et allemands s'étaient réunis pour traiter de la démolition de toutes les forteresses et fortifications établies à Aland. Il faut reconnaître que le gouvernement finlandais fit preuve d'une bonne volonté à remplir les engagements contractés, et d'une grande loyauté à offrir toutes les garanties que la Suède pouvait réclamer. Du côté suédois, et, c'est peut-être à la crainte qu'il faut attribuer le développement des exigences, on assista à un spectacle bien peu approprié à la situation. Non seulement les Suédois se montraient désireux de voir disparaître au plus tôt les fortifications dirigées momentanément, non pas contre eux, mais contre l'Allemagne, mais de plus, ils semblaient vouloir combiner la question de désaffectation des forteresses avec le transport des troupes suédoises, destinées à hâter la démolition.

Il n'en restait pas moins que le transport de troupes suédoises aurait été de nature à créer une situation nouvelle, susceptible de revêtir un aspect politique bien caractérisé. L'avenir de l'archipel eut ainsi été préjugé et pourtant le Gouvernement suédois avait hautement déclaré qu'il n'entendait pas apporter à la question une solution définitive. Heureusement, au lieu de s'envenimer, les rapports s'adoucirent. L'étendue de la démolition réclamée fut fixée, ainsi que les modalités de réalisation du travail et le terme d'achèvement. La voie était désormais aplanie, et l'on pouvait prévoir que la Conférence de la Paix serait seule à apporter à la discussion le terme qu'elle comportait.

La Suède, dirigée par un gouvernement libéral, et à ce titre, orienté vers l'Entente, avait toutes les raisons de croire que la victoire des Alliés, qui s'annonçait déjà

comme définitive, lui rendrait une partie de son ancien domaine. La Société suédo-alandaise continuait, était-ce bien une propagande ou une agitation, à réclamer le retour des îles à l'ancienne métropole. Dans un discours prononcé le 8 septembre, le président, M. Hugo Somarstroem définissait ainsi la tâche que s'était proposée la Société. « Notre mission est de former un lien entre Aland et la mère-patrie. Il nous est impossible dans ces jours si graves de continuer à taire ce que nous avons dans le cœur : notre volonté de retour à la Suède. » Et il continuait en invoquant la langue suédoise des Alandais, leur façon de penser et leur mentalité tout autre que celle des Finlandais. Il allait même plus loin et s'écriait : « Si la Finlande savait maintenant remporter une victoire sur elle-même et rendre Aland à la Suède... alors cette Finlande libérée serait saluée comme un membre bienvenu dans la communauté scandinave. »

La campagne menée de telle sorte se poursuivait bientôt. Le 11 novembre 1918, jour où l'armistice était signé entre les grandes puissances belligérantes, deux délégués des îles d'Aland, MM. Johannès Erikson et August Karlsson se rendaient à Stockholm, et se présentaient aux légations de France, de Grande-Bretagne et des Etats-Unis. Ils remettaient aux ministres de ces puissances la pétition suivante :

« Au Président des Etats-Unis d'Amérique, au Président de la République Française, au gouvernement de la Grande-Bretagne et d'Irlande.

« Les négociations pendantes entre les puissances alliées et les puissances centrales ouvrent l'espoir d'une paix immédiate longtemps attendue. Selon le message du Président Wilson, du 8 janvier de cette année, le droit

des nations à disposer librement d'elles-mêmes doit être reconnu lors du congrès de la paix. Non seulement les puissances alliées, mais le monde civilisé tout entier salue dans cette promesse la base solide du futur droit international et la garantie d'une paix durable entre les nations. La population d'Aland, dans une adresse au roi de Suède et à son peuple, en date du 31 décembre 1917, demande le retour des îles d'Aland à la Suède de laquelle elles ont été séparées par la violence en 1809. Cette population, prenant acte de la promesse du président Wilson, nous a chargé de vous transmettre sa demande respectueuse, pour que le désir unanime et très fort des Alandais soit pris en considération lors des négociations de paix, afin que la question d'Aland reçoive sa solution définitive conformément à la volonté exprimée par la population alandaise.

« Se fiant à la justice de sa cause, la population d'Aland, purement suédoise de race et de langue depuis des temps immémoriaux, se tient pour assurée qu'un plébiscite organisé sous un contrôle impartial, et dont la demande a déjà été adressée au gouvernement finlandais, démontrera la force de cette volonté de retour à la Suède.

« La population d'Aland attend avec une ferme confiance que le résultat de ce plébiscite, soumis au congrès général de la paix, y soit reconnu comme l'expression absolue de la volonté de tout le peuple d'Aland. Les sous-signés osent exprimer l'espoir que vous voudrez bien prendre en considération bienveillante et donner votre cordial appui à ce désir profond et à cette volonté immuable de la population alandaise.

*Signé : Le Comité du Conseil Général d'Aland. »*

Le 18 décembre suivant, le gouvernement suédois publiait un communiqué où il faisait connaître « qu'en conséquence de la démarche faite par la délégation des îles d'Aland, il avait fait exprimer par son ministre à Helsingfors, au gouvernement finlandais son désir de voir la situation future de l'archipel réglée par un plébiscite des habitants des îles entouré de toutes les garanties et comportant obligation pour la Suède et la Finlande d'en accepter le résultat. Le gouvernement suédois, ajoutait-il, continue toujours ses efforts pour arriver à une solution conforme au désir des Alandais et aux intérêts de la Suède ».

A la suite de cette proclamation, le leader socialiste Branting écrivait que « le gouvernement avait ainsi posé le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ».

La démarche tentée à Helsingfors par le gouvernement royal de Stockholm pourrait être considérée comme une marque de la sympathie témoignée par la Suède à la cause de la population d'Aland. Mais elle reposait sur une interprétation erronée du principe de libre détermination des peuples. Nous avons dit que les Suédois, appelons-les ainsi, vivant à Aland, étaient au nombre de 25.000, et nous avons fait observer par ailleurs que la population suédoise habitant la Finlande atteignait le chiffre de 400.000 âmes environ.

Sans vouloir entrer dans une discussion juridique, et avant d'arriver à un événement qui peut paraître capital à la pensée suédoise, il convient de nous arrêter quelques instants sur la définition exacte des termes qui constituent l'essence même de la question. Avec le vicomte Bryce, qui, dans son étude sur le principe des nationalités, fait une distinction judicieuse entre le vocable « nation » et le

terme « nationalité », nous avons à nous demander si, aux yeux de l'opinion française, il peut exister une nation portant le nom d'Aland. Évidemment la question est à peine posée que déjà sa solution est découverte, et quand il s'agit de dire que les Alandais constituent une nationalité bien définie, cette même opinion oppose aux tenants suédois une réplique immédiate. Au sein du bloc finnois, il y a bien une nationalité suédoise, à laquelle appartiennent les Alandais, mais seulement comme une infime minorité parmi les autres Suédois de l'ancien Grand Duché. Avec les Nylandais et les Ostrobothniens, ils constituent l'une des deux nationalités qui vivent sous les lois de l'état de Finlande. On comprendrait fort bien le séparatisme alandais s'il recevait l'approbation de ses frères de race du continent finlandais, fait qui ne s'est pas encore produit jusqu'ici, et qui a fort peu de chances de se produire. Ce serait certainement affaiblir de beaucoup le principe des nationalités que de l'appliquer à un petit nombre de communes, comportant chacune une population très clairsemée. Et de plus, la porte serait ouverte à tous les chantages et à toutes les revendications plus ou moins judicieuses. D'autre part les Alandais ne peuvent songer à être considérés comme formant une nation et, comme ils ne sont qu'une fraction d'une nationalité, fraction minime, un seizième seulement, la demande qu'ils formulent apparaît, au strict point de vue des nationalités, comme totalement irrecevable. Et à supposer qu'un plébiscite pût être organisé, il devrait aussi bien affecter les provinces de Nyland et d'Ostrobothnie que l'archipel d'Aland, et le résultat n'est pas douteux.

Les leaders du séparatisme alandais ont cependant voulu préjuger la solution définitive. Sans consulter

leurs frères de race et de langue, sans s'aboucher avec le gouvernement finlandais, agissant donc de leur propre autorité, ils se sont rendus à Paris, afin d'entretenir la Conférence des réclamations de leurs commettants. La délégation alandaise, dirigée par M. Julius Sundblom, député à la Diète de Finlande, était en outre composée de deux membres du conseil général alandais (1).

Interviewée à son arrivée par M. de Jessen, elle a fait des déclarations que celui-ci a reproduites. Laissons la parole à M. de Jessen :

« Dès que la Finlande se fut séparée de l'empire russe et eut déclaré son indépendance, la population alandaise, purement suédoise d'origine, de langue et d'aspirations, s'est adressée au roi et au peuple suédois pour demander le rétablissement des liens séculaires unissant l'archipel au royaume de Suède. Le gouvernement suédois s'est alors loyalement adressé au gouvernement finlandais pour lui proposer, sur la base d'un plébiscite, un arrangement définitif de cette question épineuse. Il était dans les intentions du gouvernement suédois d'établir un accord entre les trois parties intéressées : la population alandaise, la Suède et la Finlande, et de soumettre, ensuite, l'accord établi au Congrès de la paix. Le gouvernement suédois n'a cessé de maintenir qu'une solution ne saurait intervenir qu'avec le consentement des puissances signataires de la convention alandaise de 1856.

« La députation alandaise s'est rendue à Paris comme représentant la population entière de l'archipel et avec le consentement du gouvernement suédois.

---

(1) Cet organe administratif n'existait pas au temps de la domination russe. C'est une simple assemblée, dont les délibérations et les décisions ne peuvent prétendre à aucun caractère officiel.



« Les revendications de la petite population suédoise qu'elle représente rencontrent une opposition violente de la part du gouvernement finnois, appuyé par toute la presse de l'ancien Grand-Duché de Finlande, auquel les îles d'Aland se trouvaient administrativement attachées. La députation alandaise s'exprime avec amertume sur le système de pression et de menaces auquel les gouvernements finlandais, qui se sont succédé depuis la révolution, ont assujéti la population. Le gouvernement finnois avait envoyé aux îles d'Aland un gouverneur militaire, M. von Bonsdorff, appuyé par des troupes de langue finnoise, qui y introduisit un régime administratif calqué sur les méthodes prussiennes. Le gouverneur finnois traita la population en rebelle.

« Les Finnois, ayant inauguré une politique nationaliste ouvertement dirigée contre les éléments scandinaves, admettent bien l'application du principe du libre arbitre des peuples aux parties de l'ancien empire russe habitées par des éléments finnois, mais ils refusent ce même droit aux Suédois des îles d'Aland, bien que l'archipel, pendant plus de mille ans, ait fait partie intégrante de la Suède. Déjà la langue finnoise, dont les Alandais ne comprennent rien, a été déclarée langue officielle de la nouvelle république, et il est caractéristique que les membres de la députation alandaise à Paris ont été qualifiés de « traîtres à la patrie » par le gouvernement du général Mannerheim. »

Et M. de Jessen concluait en demandant que satisfaction fût donnée aux désirs des députés alandais. Nous croyons devoir nous permettre de répondre aux déclarations indiquées plus haut, en apportant non seulement quelques précisions, mais aussi en faisant connaître au public

français ce qu'est vraiment la personnalité de M. Sundblom.

Nous ne contestons point l'attitude adoptée par M. von Bonsdorff pendant son séjour aux îles, mais nous voulons simplement faire remarquer qu'ancien officier russe, habitué aux méthodes du tzarisme, dont on connaît la parenté avec les principes de gouvernement de l'Allemagne, peut-être aussi favorable au système administratif prussien, il était peu qualifié pour remplir une tâche aussi délicate que celle qui lui incombait. Il fit preuve d'ailleurs d'un manque de souplesse et même d'une telle maladresse que, devenu impopulaire, il fut rappelé par son gouvernement.

Celui-ci le remplaça par un Alandais, M. Isaksson, dont la gestion continue aujourd'hui encore, et qui sut, par son habileté, se concilier l'estime de ses administrés, dont il était plus en mesure de connaître les besoins de la population que son prédécesseur. Faut-il ajouter qu'il est profondément délicat de gouverner un pays occupé par une puissance étrangère. L'Allemagne avait choisi comme « station d'étapes », les îles d'Aland; le gouverneur, représentant de la Finlande, alliée ou vassale de l'Allemagne, obligé de ménager à la fois son gouvernement et les habitants, qui, d'ailleurs, ne faisaient pas trop « mauvais ménage » avec l'envahisseur, se trouvait dans une situation assez difficile; rien d'étonnant à ce que M. von Bonsdorff ait échoué au bout de deux mois.

Par ailleurs, nous avons promis de donner quelques indications sur la personnalité de M. Sundblom. Nous nous contenterons de signaler des faits, et nous sommes assurés qu'irrécusables comme ils sont, ils auront vite fait d'éclairer l'opinion française sur le caractère de cet homme,

et sur la qualité de sa mission. Saluant les hôtes d'une fête musicale à Mariehamn en 1908, il s'écriait : « Restons fidèlement côte à côte, Alandais et Ostrobothniens, Finlandais de l'ouest et Nylandais, paysans et seigneurs, hommes et femmes, vieillards et enfants. L'amour du pays natal et de la langue maternelle doit être notre étoile polaire, la concorde notre force; la race suédoise en Finlande est une, son but est le même pour tous. » Neuf ans plus tard, au cours de fêtes organisées à Helsingfors, à l'occasion de la visite de sociétés musicales, le 10 juin 1917, le même orateur demandait à tous « de travailler pour la patrie qui est une et indivisible, pour le maintien et le développement de la langue maternelle. »

Donc, en moins de six mois, M. Sundblom a changé d'avis, et il trouve singulier qu'on l'ait qualifié de « traître à la patrie ». Il n'y a eu pour cela qu'à consulter ses discours et à les confronter avec ceux qu'il tenait à Paris, où il plaidait la cause du séparatisme. Pour notre part, nous en sommes réduits à nous demander ce qui avait pu motiver de la part de M. Sundblom semblable revirement. En venant à Paris, il reniait ouvertement la cause qu'il avait défendue et on se pose la question de savoir si le plébiscite pouvait, en réunissant une très forte majorité d'Alandais, entraîner de sa part une attitude toute différente de celle qu'il avait suivie, durant sa vie antérieure.

Aussi, à son retour aux îles, fut-il interrogé, ainsi que ses compagnons, par le procureur de la Cour d'Abo, sur son activité à l'étranger. L'instruction devant durer deux à trois jours, le magistrat lui interdit de quitter Aland sous peine d'arrestation. Cette procédure souleva les violences de la presse suédoise, dont les protestations suscitérent de vives répliques de la part des organes finlandais.

Il faut dire de suite que les revendications de M. Sundblom à Paris n'engageaient pas toute la population alandaise. Le sentiment de l'union avec la Finlande se manifesta puissamment dans les communes de l'est.

Cependant, le parti populaire suédois protesta contre les poursuites, au nom même des principes appelés à diriger le monde, ainsi qu'au nom de la nécessité de maintenir de bonnes relations avec les puissances étrangères. Avant que l'enquête eut été terminée, le régent Mannerheim en ordonna la suspension par « mesure gracieuse ».

En agissant ainsi, le gouvernement du général Mannerheim faisait preuve de beaucoup d'aménité à l'égard d'un homme qui avait si aisément abandonné ses compatriotes. Et pendant l'absence de la délégation à la Conférence de la Paix, le gouvernement avait accepté en principe l'égalisation des droits de la minorité. Interviewé à Stockholm par le correspondant de l'*Echo de Paris*, le ministre des Affaires étrangères, M. Enckel, déclarait que « le gouvernement unifierait les paroisses suédoises sous la direction d'un évêque suédois, diviserait le gouvernement de Vasa en deux provinces distinctes, dont l'une, vu le caractère suédois de sa population, serait uniformément suédoise... »

Devant des déclarations aussi nettement conciliatrices, on s'aperçoit que l'irrédentisme alandais a moins de raisons de se perpétuer. L'assurance d'une administration suédoise, l'union avec leurs frères de race ne peuvent qu'encourager les habitants de l'archipel à l'abandon d'une thèse qui ne résiste pas à une critique, à la fois juridique et psychologique. Fondé sur un état de choses momentané, ayant donc de ce fait des causes strictement accidentelles, il ne pouvait que s'assagir à mesure que ces causes dimi-

naient. Aujourd'hui, elles ont à peu près disparu. L'effet psychologique produit par l'expédition suédoise s'estompant chaque jour un peu plus, le séparatisme alandais doit également perdre de sa consistance et disparaître sans esprit de retour.

## II

### **L'archipel d'Aland dépend historiquement de la Finlande.**

Ne trouvant aucune justification possible dans les principes dont il joue impunément, l'irréductibilisme alandais ne puise dans le passé aucune des raisons que ses protagonistes ont pensé pouvoir invoquer. Si personne ne se croit en droit de déclarer que l'archipel est habité par une population finnoise, et si chacun s'accorde à reconnaître aux habitants une parenté intime avec l'élément suédois, il est aisé de se rendre compte qu'au cours des siècles les îles d'Aland ont fait administrativement partie de la Finlande.

Conquise par les Suédois à la suite de plusieurs croisades entreprises aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, la Finlande reçut de ses vainqueurs, en même temps que la religion, leurs institutions et leurs lois. Dès le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, il

n'existe plus aucune différence politique entre la métropole et sa nouvelle colonie. Depuis cette époque, la Finlande forma une partie du royaume suédois, régie par les mêmes lois civiles, organisée suivant la même constitution politique et soumise à la même économie publique.

Mais si la Finlande était, au point de vue juridique, complètement assimilée à la Suède proprement dite, de nombreuses circonstances obligèrent de bonne heure le gouvernement suédois à laisser la Finlande constituer une unité territoriale distincte. La différence de race entre les vainqueurs et les vaincus, la dissimilitude des intérêts matériels des deux pays contribuèrent à faire confier par les Suédois la défense du pays à des troupes composées des habitants de la terre finlandaise. D'autre part la situation géographique du pays ne permettait pas de rapides communications entre la métropole et sa colonie, et cette circonstance, jointe à celles que nous avons mentionnées, contribua puissamment à la décision qui fut prise en 1581 de donner à la Finlande le titre de Grand-Duché.

Cet état particulier, cette unité complète et distincte dura aussi longtemps que l'union avec la Suède. Les îles d'Aland faisaient partie, au même titre que toutes les autres provinces du Grand-Duché, de l'unité finlandaise. Il est évidemment plausible que les îles d'Aland furent conquises et colonisées par une population de race et de langue suédoises avant même l'apparition de Suédois arrivés sur le continent finlandais. Nous reconnaissons volontiers, avec M. Sjøstedt, que de temps immémorial, les Alandais ont formé un petit peuple suédois homogène, demeuré pur de tout mélange finnois. Que des tumulus du type païen scandinave se retrouvent encore à l'heure présente, attestant la parenté avec les écumeurs de mer du

moyen-âge, nous ne tenons point à mettre ces faits en doute. Mais si la conversion au christianisme de ce qui pouvait exister comme population alandaise s'effectua avant la prise de possession des côtes du continent finlandais, il faut bien reconnaître que ce ne fut vraiment que le jour où la Finlande fut entièrement pacifiée que les îles d'Aland purent recevoir normalement les lois de la Suède.

Ajoutons en passant que les archéologues ont constaté que les Alandais avaient déjà à l'époque des Vikings et même longtemps auparavant, des relations commerciales suivies avec certaines parties de l'ancienne Russie. A part les tumulus dont fait argument M. Sjøstedt, aucune découverte analogue n'a été faite en Suède.

Ce que nous connaissons de l'organisation juridique des îles au commencement de l'histoire indique qu'elles ne faisaient pas partie d'autres juridictions. Elles avaient leur propre assemblée générale, leurs propres lois, et les documents les plus anciens qui nous soient conservés concernant les îles d'Aland, portent le propre sceau de celui-ci, représentant le roi de Norvège Olav, mort en 1030.

Ce n'est qu'au xiv<sup>e</sup> siècle qu'il nous est possible de nous rendre compte de la dépendance ecclésiastique des îles, mais il est possible que déjà, avant cette époque, elles aient appartenu au diocèse d'Abo en Finlande.

Les faits que nous apportons au sujet de l'union administrative de l'archipel avec la Finlande ne peuvent que confirmer notre supposition. Ainsi en 1326, le bailli de Finlande parle de *Alandia* comme faisant partie du gouvernement d'Abo. Un décret de 1334 confirme cette situation, relativement à la perception des impôts en Finlande. Quant à la patente de 1362 qui accorde aux habitants de la Finlande le droit de participer à l'élection du roi de Suède,

elle n'énumère point les provinces, mais il semble peu plausible de penser qu'une nouvelle répartition des circonscriptions administratives aurait été faite dans l'intervalle.

Après la construction du château fort de Kastelholm, les îles formaient périodiquement un département à part, mais on les considérait plus fréquemment comme dépendant de la province d'Abo. Enfin, en 1435, lors de la division en deux du bailliage finlandais, il fut expressément stipulé que les îles d'Aland feraient partie du « Norfinne Lagsaga » autrement dit, du bailliage finlandais du Nord.

Le fait que les rois de Suède aient érigé parfois Aland en apanage pour un de leurs chevaliers ou de leurs fils ne peut être invoqué en faveur de la thèse suédoise, le mode de constitution étant à cette époque en Suède à peu près le même que celui qui sévissait en France. En 1499, le chevalier Erik Johanson Wasa obtint l'archipel à titre de fief. Le fils de ce dernier, le roi Gustave Wasa fonda en Suède la dynastie de ce nom et se rendit très justement célèbre en rénovant le pays. Sa veuve, la reine Catherine Stenbock, reçut en 1569, les îles d'Aland en douaire.

Quelques années auparavant, le roi Gustave avait donné en fief à son fils Jean le duché de Finlande, et dans la délimitation de celui-ci, étaient contenues les îles d'Aland. Ceci tend à confirmer que les mesures administratives d'une certaine importance prises au moyen-âge tendaient à consolider, dans les domaines des administrations civile et ecclésiastique les liens unissant Aland à la Finlande. Quand la Finlande reçut en 1581 le titre de grand-duché, l'archipel fit partie intégrante de la région finlandaise, les armes de Finlande datant de cette époque en portent encore la preuve dans le nombre de roses qu'elles contiennent et dont chacune correspond à une des neuf provinces du

Grand-Duché (1). Enfin, la patente de 1618 instituant la Cour d'appel d'Abo comprend les îles d'Aland dans la juridiction de celle-ci, et en 1634, la constitution ayant décrété la division du pays en gouvernements, Aland à titre de circonscription judiciaire particulière fut uni au parlement d'Abo et de Bjørneborg et ressortit de l'administration du préfet de ce gouvernement.

Tous les documents, à partir du commencement du xiv<sup>e</sup> siècle, et pendant toute la durée de la domination suédoise, ayant trait, directement ou indirectement, aux îles d'Aland, établissent bien que celles-ci faisaient partie du territoire finlandais. Au surplus, dans tous les règlements de limites, le gouvernement suédois a toujours sanctionné un état de choses résultant de la situation géographique de l'archipel.

Ce n'est pas tout. Avant 1809, les habitants des îles pouvaient, pendant la plupart des guerres de la Suède, constater que la capacité défensive du royaume ne dépassait pas la mer d'Aland. Ils partageaient le sort des autres habitants de la Finlande, et subissaient avec eux toutes les horreurs des guerres avec la Russie. Toutes les occupations russes furent pour eux comme pour leurs voisins finlandais, l'occasion de sévices et de cruautés qui ne devaient que donner libre cours à de communes aspirations.

On peut se demander d'ailleurs si, jusqu'à cette époque, la Suède avait bien compris tout l'intérêt stratégique que comportait la position d'Aland. A aucun moment de l'histoire de ce pays, on ne voit pas que cette situation ait pu apparaître dans toute sa force aux yeux des dirigeants sué-

---

(1) D'après M. Bruno Lesch.

dois. Ce ne fut vraiment que les attaques successives des Russes qui firent faire à la question stratégique le pas décisif.

Élevée au premier rang des puissances de second ordre par Gustave-Adolphe, la grandeur que ce souverain avait donnée à son peuple allait être de courte durée. L'épopée aventureuse de Charles XII, dont la mère, la reine Ulrique-Éléonore, avait obtenu les îles à titre de douaire en 1699, allait compromettre en peu d'années la brillante situation du pays. Vainqueur à Narva, mais défait à Poltawa, fuyard chez les Turcs, délaissant son royaume pour laisser flotter ses rêves de victoire, le jeune et impétueux souverain allait voir son pays menacé par une formidable coalition. Tous ceux qu'il avait vaincus profitaient du répit momentané qu'il leur donnait pour refaire leurs forces et lui arracher par lambeaux son vaste domaine. Sa fin malheureuse à Fredrickshall en 1718 allait hâter la décomposition de son empire. Sa sœur dut apaiser à grands frais les convoitises des ennemis de la Suède. Le traité de Nystadt de 1721 couronna l'œuvre de Pierre-le-Grand. L'abandon à la Russie de l'Esthonie, de l'Ingrie, de la Carélie et du district de Viborg en Finlande ouvrait non seulement au czar de Petrograd le chemin de l'Europe, mais il constituait une perpétuelle menace pour la Suède.

La défaite de la Suède, commencée à Poltawa, ne devait rien changer à la situation administrative de l'archipel d'Aland.

En 1713 et 1714, les Russes envahirent la Finlande et dévastèrent le pays. Le gouverneur de la province d'Abo et de Björneborg, J. Stjernstedt se réfugia d'abord à Aland et ensuite à Stockholm. Les Russes n'envahirent pas l'archipel, ils se contentèrent d'y faire des expéditions, des

razzias au cours desquelles ils emmenèrent la plus grande partie de la population en esclavage en Russie. Dans ces conditions, le Gouverneur, même pendant son séjour à Stockholm, continuait à administrer cette partie de la province dont il était le chef administratif.

Il fut alors question d'incorporer les îles d'Aland dans la province de Stockholm, et, à cet effet, on invoquait les avantages qui résulteraient de cette nouvelle affectation pour le ravitaillement de Stockholm. Le gouverneur Stjernstedt protesta énergiquement contre ce projet qu'il estimait préjudiciable aux habitants de l'archipel. Dans un memorandum daté du 20 janvier 1715, il exposa les raisons qui justifiaient, pour lui, le maintien du *statu quo* et s'opposaient à une diminution de la province d'Abo et de Bjørneborg.

1° Le projet de séparer les îles d'Aland de la province d'Abo et de Bjørneborg est contraire « à la nature même et à la situation de cette contrée », étant donné qu'Aland est par la mer ouverte séparé de la Suède tandis qu'il a pendant l'hiver surtout des communications faciles avec le continent finlandais.

2° Les îles d'Aland ont, depuis des temps immémoriaux fait partie de la province d'Abo, de la juridiction de la Cour d'appel et du diocèse de cette ville. On ne pourrait modifier cette situation sans préjudice.

3° Les habitants des îles ont pour habitude d'acheter les produits qui leur sont nécessaires sur le continent finlandais.

4° Au cas d'une séparation, il en résulterait des perturbations dans le service postal et le recrutement des matelots.

5° Dans tout l'archipel, il n'y aurait pas un seul homme bien pensant qui se montrerait désireux du détache-

ment des îles de la province à laquelle elles étaient attachées depuis des siècles.

Au surplus, le Gouverneur considérait tout le projet comme une intrigue de la part de certains fonctionnaires, désireux d'avancement.

L'argumentation du gouverneur fut entièrement approuvée, et aucune suite ne fut donnée au projet. L'archipel d'Aland continuait à faire partie intégrante de la Finlande.

Le XVIII<sup>e</sup> siècle consacra la décadence de la Suède. Le traité d'Abo, à la suite de la guerre désastreuse de 1741-1743, valut à la Russie la Finlande méridionale. La position d'Aland était plus que compromise. En vain Gustave III parut-il un instant ressusciter la puissance suédoise. Le désastre de sa flotte à Svensk-Sund en 1789 et sa victoire l'année suivante ne changèrent rien à l'état de choses que la paix de Vereloe sanctionna.

La Russie était fermement décidée à élargir l'horizon de Petrograd. Aussi Alexandre saisit-il l'occasion que Napoléon lui tendit aux négociations de Tilsitt. L'incapable Gustave IV, par préjugé de légitimité s'était allié à son ennemie naturelle, la Russie. Cette alliance inconsidérée ne lui servit pas. En février 1808, sans déclaration de guerre, une armée russe pénétra en Finlande. Elle triompha aisément de la résistance opiniâtre des Finlandais et des Alandais, l'armée suédoise reculant pas à pas, en tenant à peine le contact. Un moment délivré de l'occupation russe, en mai 1808, par une insurrection populaire, Aland fut administré par le gouvernement d'Upland, et un décret du gouvernement suédois du 6 juillet 1808, comprit dans la juridiction de la Cour d'appel de Svea, et celle du chapitre d'Upsal, une partie du gouvernement

d'Abo et Bjørneborg, ainsi qu'Aland. Un pasteur, nommé par le gouvernement suédois comme représentant de l'archipel, assista, à titre provisoire, aux sessions de l'ordre ecclésiastique à la Diète ouverte à Stockholm. Aland était rattaché à la Suède.

Il n'y avait là qu'un événement fortuit, fruit des vicissitudes de la guerre. D'autre part, les Alandais, par l'intermédiaire d'un membre élu de l'ordre ecclésiastique prirent part, avec leurs frères de Finlande, aux délibérations de la Diète de Borgo, où ils contribuèrent à jeter les bases du nouveau régime. Les paysans n'avaient pas eu l'occasion d'envoyer un représentant — le péril, joint aux précédents historiques, ne contribue pas peu à justifier ce que nous annonçons au début de ce chapitre. Les îles d'Aland faisaient, historiquement parlant, partie de la Finlande, la tradition se continuait, elle se perpétue encore aujourd'hui, en dépit d'un irrédentisme accidentel, né de causes fortuites, toutes différentes de celles que la Suède pouvait invoquer lors des négociations de Fredrikshamn.

Négociations infructueuses, où les plénipotentiaires suédois, Stedingk et Skjoldebrand devaient subir toutes les conditions du vainqueur. C'est dans ses pourparlers qu'il faut chercher la base de la discussion actuelle concernant les îles d'Aland. La Suède ne se résigna jamais à la cession de l'archipel, qui mettait la côte d'Upland à la merci d'une attaque russe. A peine satisfaite en 1856, moins encore en 1908, elle n'a plus de cesse qu'elle n'ait recouvré une partie de son patrimoine ancestral. La déliquescence de l'empire russe parut lui fournir l'occasion tant attendue. Elle mit tout en œuvre pour réaliser son dessein et atteindre le but que ses plénipotentiaires

avaient seulement entrevu en 1809. Se rend-elle compte de l'injure qu'elle fait à une tradition qu'elle a établie (1) et respectée pendant des siècles, et peut-elle songer vraiment en face d'une union qu'elle a voulue, à mutiler son ancienne colonie, la Finlande.

---

(1) La thèse suédoise est d'autant moins défendable que de nombreux Alandais faisaient partie de la députation finlandaise, qui le 5 mars 1899 porta à Petrograd une adresse de protestation contre la politique de russification, adresse signée par 500.000 Finlandais. D'un autre côté en 1917 les Alandais manifestèrent un intérêt sans cesse croissant pour les élections à la Diète finlandaise. Seules, les élections de 1919 montrent une diminution du nombre des électeurs.

### III

## Discussion suédo-finlandaise au sujet des relations économiques et culturelles avec l'archipel.

Les protagonistes des deux partis, Suédois et Finlandais, ne se sont pas tenus au simple exposé des conditions de l'irrédentisme alandais et de la tradition historique, ils ont également fait valoir des arguments relatifs à la vie économique et culturelle des îles d'Aland.

Les Suédois ont mis en valeur un aveu d'un rédacteur du journal de la ville d'Abo, les *Abo Underraetelser*, M. Colliander. Venu aux îles pour y faire une enquête, ce journaliste reconnaissait que l'amour des Alandais pour la Suède se retrouvait chez « tous les paysans et leurs femmes, chez les ouvriers agricoles, chez les pauvres hospitalisés des asiles (*sic*), chez tous, sans distinction de fortune et de culture, et de situation sociale. Tous faisaient valoir, de la manière la plus ferme, que le lien entre Aland et la Finlande leur paraissait rompu. » Continuant, M. Colliander ajoutait : « Ce n'était nullement une phrase quand on disait, longtemps avant la guerre : l'homme d'Aland se

sent Alandais, et nullement Finlandais. Stockholm est sa capitale, la terre ferme de Finlande était pays étranger — tel il reste encore, et, depuis la guerre, d'une façon plus accentuée — ses intérêts économiques sont du côté de la Suède, puisqu'il est essentiellement le fournisseur de Stockholm. Il a en commun avec les Suédois la langue, la façon de sentir et la mentalité. Nous pouvons être assurés que si le moment venait où le peuple Alandais serait à même de fixer son destin par un plébiscite, 99 % voteraient pour la Suède, et le un pour cent restant serait composé de Finnois émigrés à Aland. »

Il faut reconnaître, qu'écrivit peu de temps avant le plébiscite, cet article avait une valeur prophétique. Il ne faut pas toutefois prendre à la lettre les arguments de M. Colliander, d'autant plus qu'il est réfuté par des Alandais, habitant toujours l'archipel, ainsi que par des Suédois de Finlande, dont la culture est un témoignage à peu près irrécusable, avec la loyauté, de leur impartialité.

Invoquons-nous en premier lieu le témoignage d'un Alandais, chargé de cours à l'Université d'Helsingfors, de M. J. Cestling. Tout récemment, M. Cestling, nous déclarait « que c'est de leurs frères Suédois du continent finlandais que les Alandais ont reçu la plupart des impulsions en matière culturelle aussi bien qu'économique », et il ajoutait « que les Alandais qui n'avaient pas perdu la notion de leur unité avec le reste de la Finlande, avaient formé, il y a quelque temps, une société en vue de s'opposer, par des actes et par des écrits, aux tendances séparatistes des habitants de l'archipel. » Ayant séjourné ces derniers temps dans les îles assez fréquemment il soulignait que la cause principale du fait qu'un si grand nombre de personnes signèrent la pétition adressée au roi de Suède est assuré-

ment la crainte exagérée d'une menace de dénationalisation. Et il ajoutait que chez les paysans les plus intelligents du pays, il avait rencontré une compréhension très nette des liens qui unissent le pays à la Finlande. Il emportait avec lui la conviction que si le gouvernement de Finlande était à même de donner des garanties solides contre toute menace de dénationalisation, en accordant aux habitants de l'archipel un self-government aussi large que possible, le mouvement populaire d'irrédentisme contre nature disparaîtrait bientôt.

Cette impression, émanée d'une personne dont la perspicacité ne peut être soupçonnée, et dont les attaches alandaises sont impossibles à nier, n'est pas la seule. Outre M. Cestling, il est, parmi les Alandais, des hommes qui ont travaillé pour leur petite patrie aussi fructueusement que M. Sundblom et qui ont eu au moins le mérite de rester fidèles à leur parole et à leur sentiment intime. Parmi eux, je ne citerai que M. Otto Anderson, le musicien bien connu. Fils de paysans alandais, tout d'abord instituteur dans son pays natal, puis pourvu des grades universitaires, il a fondé une société pour recueillir et divulguer les mélodies et les danses populaires suédoises en Finlande. Il travaillait aussi à répandre la civilisation suédoise et son attitude ne peut qu'être approuvée par le plus farouche des « activistes » suédois. Organisateur de nombreuses tournées dans le pays du Nord, il a, avec ses danseurs et ses chanteurs, fait connaître aux peuples scandinaves la culture populaire de la Finlande suédoise et du pays d'Aland. Il peut donc parler avec autorité en matière culturelle sur les relations de l'archipel avec ses voisins de l'Ouest et de l'Est. Répliquant au memorandum publié par la délégation alandaise à Paris, M. Anderson disait :

« Contrairement à ce que prétendent les délégués Alandais, c'est un fait que les rapports entre Aland et la Suède ont été entièrement insignifiants. Il est caractéristique, que pendant le dernier quart de siècle, à peine un seul représentant de la culture suédoise de Suède, si je puis m'exprimer ainsi, a exercé quelque activité en Aland. Tout le travail civilisateur en Aland, les écoles communales, l'université populaire, le mouvement des sociétés de la jeunesse, les intérêts musicaux se rattachent à la Finlande suédoise, et c'est de là que vient leur impulsion. Et c'est là que, sans exception, tous les porteurs de la civilisation, et ceci est vrai surtout au sujet des membres de la délégation alandaise, ont reçu leur éducation. »

Apportant également son impression en matière économique, M. Anderson reconnaît que les Alandais vendent à Stockholm leurs cargaisons de bois qu'ils apportent de ports finlandais. Mais il fait ressortir que le métier principal des Alandais, l'armement des bateaux, repose sur leurs rapports avec le continent finlandais. Ni l'agriculture, ni la laiterie, ni la pêche n'ont reçu aucune impulsion du voisin de l'ouest, car l'exportation du beurre se fait vers l'Angleterre et par le port finlandais de Hangoe, et la sardine finlandaise que l'on exporte le plus d'Aland, se vend presque exclusivement à Abo et à Helsingfors.

Nous nous rangeons d'autant plus volontiers à l'avis de M. Anderson, que son jugement nous avait été présenté, sans qu'il le connut toutefois, au cours du mois de février dernier, par M. Møller, conseiller du commerce extérieur de France pour la Finlande. Les deux opinions se corroborant parfaitement, nous n'avons aucune raison de suivre les traces de M. Colliander qui, certainement, est moins documenté et a pu être abusé comme beaucoup

d'envoyés spéciaux des journaux, par un état d'esprit superficiel, si ce n'est une vue fragmentaire des choses.

Sans doute, du point de vue commercial, les Alandais ont pu se sentir particulièrement entraînés vers la Suède. Au cours de la guerre, la population d'Aland a certainement médité sur l'isolement et sur la difficulté des communications, très préjudiciable à son commerce, causés par l'état de guerre. Et de ce fait, elle n'a pas été sans envier le sort de son ancienne patrie, demeurée neutre au milieu du grand conflit, et réalisant des bénéfices auxquels elle pouvait ne pas être accoutumée. Evidemment une situation insulaire est toujours délicate, surtout quand une petite population habite l'archipel, mais il va sans dire que le système de rançonnement et de licences actuellement en vigueur est appelé à disparaître, aussitôt que l'ordre normal sera rétabli. Au surplus les Alandais ont pu croire, qu'au cas d'un rattachement à la Suède, la vie économique dans les îles serait appelée à un brillant développement. C'est une possibilité que chacun peut envisager, mais qui repose sur de simples conjectures.

D'un autre côté, à supposer que les îles d'Aland fassent retour à la Suède, ce qui ne nous semble pas la meilleure solution, il ne faut pas perdre de vue qu'il serait presque impossible de maintenir une frontière douanière à l'est d'Aland. Nous avons déjà eu l'occasion de dire que, pendant la plus grande partie de l'année, la glace recouvre les détroits; de plus il y a tant d'îles et d'îlots, et il y en aurait tant de chaque côté de la frontière que la surveillance serait à peu près impossible, et que, sans aucun doute, elle serait susceptible d'entraîner des difficultés qui n'iraient pas sans démoraliser quelque peu la population.

Et puis, il ne semble pas que les Alandais séparatistes

aient été bien inspirés et bien psychologues en soutenant que l'archipel prendrait un moindre développement s'il faisait partie d'un état finlandais indépendant. Les déclarations de M. Anderson posent avec assez de netteté les rapports existant entre la Finlande et les îles d'Aland, pour que l'on puisse repousser toute vraisemblance à pareille assertion. D'ailleurs, on est en droit d'attendre du gouvernement finlandais actuel une politique vigoureuse, tendant à des réformes sociales et à une extension économique appropriée aux besoins de la population des îles. Tout un programme de réformes est en suspens et la représentation tout entière au Landtag est disposée à prendre des mesures pour assurer le progrès de l'agriculture et de l'industrie. N'est-il pas vrai que le développement économique est fonction du progrès politique, et cette simple constatation est à même de déterminer en raison de ses excellentes intentions, le gouvernement d'Helsingfors, à tendre de toutes ses forces à l'application d'un régime de self-government aux îles d'Aland.

Que les Alandais se rassurent donc, s'ils demeurent unis à la fraction suédoise de la Finlande. Ils ne seront nullement dépossédés du quai qui leur est concédé à Stockholm, et leur commerce ne pourra que réaliser leurs légitimes aspirations. La politique de conjonctures économiques, sur quoi s'est fondée l'argumentation de la délégation à Paris, non seulement n'est pas dans la tradition, mais heurte aussi de front les besoins les plus urgents d'une population laborieuse et intéressante.

## La situation stratégique de l'archipel d'Aland.

Nous arrivons maintenant au fond même du débat. La Suède réclame les îles d'Aland, ou plutôt elle attend de la Conférence de la Paix, l'attribution de l'archipel à l'ancienne métropole. Au cours de notre étude précédente, il nous a été donné bien souvent de mettre en vedette la situation des îles d'Aland. Sans conteste, elles constituent une position stratégique de haute valeur. Est-il besoin de rappeler l'intransigeance dont fit preuve, lors des pourparlers de Fredrikshamn le délégué russe, Roumiantzov. Elles sont les clefs de ce coffre-fort qu'est la Finlande, et selon Napoléon I<sup>er</sup>, qui connaissait mieux la question que les Suédois ne veulent le dire, elles sont les clefs de la malle. Elles commandent le golfe de Bothnie, et en cas d'attaque contre la Suède, elles seraient une menace formidable contre la côte d'Upland, gênant considérablement les relations maritimes du golfe avec la Baltique, et même pouvant totalement les interdire. Le point de vue suédois repose surtout sur une conception qui, à présent, semble peu rationnelle. L'indépendance de la Finlande

ne serait que momentanée, et bientôt la Russie rénovée reprendrait sa course expansionniste et asservirait à nouveau l'ancien grand-duché. Le raisonnement suédois est tout simplement en retard « de quelques années » ; il est le représentant de cette politique de la peur, qui a été l'apanage de la Suède depuis le traité de Fredrikshamn, il n'est plus possible aujourd'hui. La France, qui, la première a reconnu l'indépendance de la Finlande ne voudrait certainement pas voir une Russie restaurée, mutilant à nouveau ses anciens sujets et les exposant aux multiples vexations d'un régime autocratique. Toute la politique russe, depuis Pierre le Grand, a constamment reposé sur une « folie », le maintien de Petrograd comme capitale, alors que Moscou, par sa position géographique, par ses traditions, était vraiment le cœur de la Russie.

D'un autre côté le bolchevisme roule de jour en jour vers l'abîme qu'il a creusé sous ses pieds. La dictature des Soviets a tellement énervé la population, tant appauvri le pays, tant désorganisé la vie économique et même politique, et surtout tant compromis le ravitaillement nécessaire au pays, qu'elle a condamné la Russie à faire appel à tous ceux qui peuvent lui porter secours. Quand le bolchevisme sera descendu dans la tombe, les rassembleurs de la terre russe désireux de rentrer dans le concert européen, ne voudront pas, sur le dos de la Finlande, entreprendre une expédition impérialiste qui soulèverait le monde contre eux.

Ce premier point écarté, il faut donc juger la situation telle qu'elle se présente désormais. Selon les Suédois, Aland étant la clef de la Baltique est sous la meilleure garde, si la Suède la possède. Sa population nombreuse, le développement militaire qu'elle a atteint font d'elle une

puissance baltique dont il n'importe pas de négliger l'importance. Aux mains d'une puissance étrangère, l'archipel est un « pistolet braqué au cœur de la Suède ». Il importe donc que l'archipel lui soit cédé, afin de se prémunir contre toute attaque venant des îles. La Finlande n'a pas une force militaire suffisante pour enrayer le mouvement de troupes décidées à marcher sur Stockholm. Sa faiblesse en ferait donc un terrain d'invasion facile à franchir. La Suède serait découverte.

Cette argumentation n'est que la continuation de celle qui a successivement été formulée en 1856, en 1908 et en 1914. Elle perd toute sa valeur en présence d'une Finlande indépendante, et qui plus est, elle constitue une menace pour la sécurité de la Finlande. En effet, l'importance stratégique des îles d'Aland est plus grande pour la Finlande que pour la Suède en raison des innombrables îles et îlots qui lient Aland au continent finlandais. Possession suédoise, les îles feraient du golfe de Bothnie un lac suédois, la moitié des côtes du golfe appartenant à la Finlande, et aucune bonne route maritime n'existant à l'est d'Aland. D'autre part, la Suède dispose d'une route passant par l'archipel le long de la côte, et aussi de la moitié de la mer d'Aland, ouverte, profonde et large de 40 kilomètres, par où passe actuellement tout le trafic, ou à peu près, entre la mer Baltique et le golfe de Bothnie.

Si la Suède affirme que la position d'Aland est inhérente à sa sécurité, la Finlande peut en dire autant, et la situation de l'archipel, véritable prolongement insulaire du continent finlandais, en fait un argument de plus à l'appui de la thèse finlandaise.

La menace crainte par la Suède disparaît d'ailleurs devant les bonnes intentions dont la Finlande a fait

preuve. Les négociations d'août 1918 en sont un témoignage suffisant, et la visite du général Mannerheim à Stockholm, sur l'invitation du roi de Suède, illumine vivement la loyauté finlandaise.

Cette discussion ne peut s'éterniser, il faut de la bonne foi de part et d'autre, et deux peuples, aussi intimement unis pendant des siècles, ayant un patrimoine historique commun, ne peuvent désirer voir s'envenimer leurs relations par suite d'un litige aujourd'hui inexistant. La Finlande indépendante est toute désireuse de vivre en bon accord avec la Suède, elle sait le prix de l'amitié scandinave et attend de la Suède le beau geste de la métropole d'antan. A qui donc à faire les premiers pas, à réaliser l'acte qui asseoir pour longtemps l'amitié dans le nord de la Baltique, sinon au peuple qui a rénové la question d'Aland, dans un esprit suranné? A la Suède.

## CONCLUSION

Au moment de conclure, et de prendre définitivement position dans ce débat, il nous apparaît, sinon utile, du moins nécessaire de revenir sur un point sur lequel nous nous sommes pourtant déjà longuement appesanti. Il s'agit d'un fait, qui au regard d'une opinion étrangère, peut certainement revêtir une importance capitale. Nous voulons parler du plébiscite.

Pour bien en saisir toute l'importance, il faut établir une corrélation, existant d'ailleurs, entre deux faits : la fondation d'une société suédo-alandaise le 15 décembre 1917, sous la présidence de MM. Hugo Somarström et Algot Lindblom, et l'annonce par la presse suédoise le 11 janvier 1918 d'un plébiscite demandant le rattachement à la Suède.

Il est avéré que jamais, pendant l'occupation russe, les Alandais ne manifestèrent le désir de faire à nouveau partie de la Suède. Comment peut-on, dans une situation semblable, interpréter ce plébiscite comme l'expression

d'un sentiment national durable et profond. Puisqu'antérieurement, il n'avait pas été possible de découvrir la moindre trace d'un irrédentisme qui certainement aurait pu se traduire, malgré la censure et l'oppression russes, sur quoi peut-on se fonder pour déclarer que ce fait, dans sa brutalité mécanique, est vraiment une manifestation réfléchie et indépendante d'une volonté populaire.

Rappelons brièvement la situation du pays en décembre 1917. L'archipel avait été fortifié par les Russes contre l'Allemagne, et, suivant les engagements souscrits et la parole donnée, cette fortification ne devait être que momentanée. Le régime du prince Lvof, continué par Kerensky, s'était effondré sous les coups du bolchévisme de Lénine et de Trotzky, alliés et appuyés par l'Allemagne. La Finlande était menacée dans son indépendance qu'elle venait de proclamer le 6 décembre. Les îles d'Aland délivrées de la servitude allaient-elles retomber sous un joug plus dur et servir de station d'étapes à la propagande insidieuse des maximalistes ? La Suède était directement menacée. La population de l'archipel vivait dans l'effroi et l'incertitude du lendemain. Une porte de salut lui fut offerte, elle en franchit de suite l'entrée. Un plébiscite presque unanime trahit cet état d'esprit particulier, né de circonstances toutes occasionnelles.

M. Julius Sundblom lui-même est contraint d'en convenir. En juin 1917, il réclamait encore l'union des Suédois de Finlande et d'Aland, et en décembre il tournait casaque, établissant ainsi une scission entre la partie suédoise de la

Finlande et l'archipel, coupant derrière lui les ponts qu'il avait contribué à édifier. D'autre part, la majorité de l'élite intellectuelle alandaise se trouvait à Helsingfors, la place était libre aux agitateurs, leur thèse répondait admirablement au vœu de la population, appelant un défenseur.

Du fait de sa production dans des circonstances fortuites, anormales, ce plébiscite perd toute sa valeur. Il ne convient pas qu'il fasse illusion, et la façon même suivant laquelle il fut pratiqué, ne permet nullement d'équivoquer à son sujet. Les opérations, nous l'avons dit déjà, durèrent deux jours, temps matériellement trop restreint pour permettre aux habitants de réfléchir à la décision qu'ils allaient prendre. D'autre part, non contents d'ignorer pour la plupart le texte même du manifeste, ils se trouvaient en présence d'un dilemme bien délicat. Il fallait voter ou pour la Suède ou pour la Finlande, et, pour cette dernière, il s'agissait non pas de la partie suédoise du pays, mais de la terre finnoise. Personne n'ignore l'antagonisme existant entre les deux races qui habitent la Finlande. C'est en jouant d'un tel sentiment que les émissaires de la société obtinrent un rendement aussi considérable. Il était compréhensible que, mieux informés, les Alandais vraiment conscients de leurs intérêts, revinssent à une conception plus rationnelle de leur destinée.

D'un autre côté, le gouvernement d'Helsingfors n'avait pas donné son consentement au plébiscite que la société suédo-alandaise avait organisé. La décision venait de Stockholm, et jamais communication préalable n'en fut

faite au gouvernement finlandais. Celui-ci pouvait donc considérer le plébiscite comme tendant à une violation du territoire de l'état finlandais, et comme une atteinte portée à sa souveraineté. Il pouvait également lui refuser toute validité, les garanties essentielles de probité n'ayant pas été réglées d'un commun accord.

Au point de vue matériel, comme au point de vue moral, le plébiscite est entaché de nullité. Trop rapide pour manifester, sans espoir de changement, le sentiment national durable et profond des Alandais, trop mécanique pour porter un coup décisif au droit de la Finlande, il s'écroule lamentablement. Rien que la solution adoptée dans la question du bassin de la Sarre permet de comprendre comment la Conférence de la Paix veut instaurer la justice, puisqu'elle laisse quinze années de réflexion à la population qui était française avant 1815, sous une administration internationale, pour décider de son incorporation à l'un des états auxquels sa destinée a été liée.

Semblable solution pourrait être admise comme règlement de la question d'Aland, mais, à notre avis, ce ne serait qu'un pis-aller. Il est absolument inutile, il est même, je dirai, odieux, de contester le droit de la Finlande sur les îles. Prolongement insulaire du continent, nécessaire à sa sécurité beaucoup plus qu'à celle de la Suède, rien ne pouvant la protéger contre une invasion venant par l'archipel, alors que quarante kilomètres d'une mer profonde séparent la pointe extrême de la grande île de la côte de l'Upland, intéressé depuis des temps immémoriaux

à sa vie politique et économique, ajoutons à sa vie culturelle, l'archipel d'Aland appartient en droit et en fait à la Finlande.

Ce que la Finlande réclame, c'est seulement la constatation de son bon droit. Ce que la Suède revendique, c'est une partie du butin que la Russie a fait sur elle en 1809. Il y a un abîme entre ces deux points de vue. Abîme qui s'ouvre plus béant encore quand on veut bien considérer que la Suède ne veut rien moins que diminuer la population suédoise qui habite la Finlande. Or, faut-il dire que celle-ci est de 400.000 âmes contre 3 millions de race finnoise. En arrachant les Alandais à la terre finlandaise, à leurs frères de race, qui parlent la même langue, — et nous ne nous abaisserons pas à faire intervenir un argument aussi spécieux et aussi dérisoire que celui dont fait usage M. Sjøstedt, parlant de l'intonation chantante des Suédois de Finlande, — la Suède contribuerait non seulement à faire perdre à ses enfants d'autrefois, qui parlent sa langue et conservent sa civilisation, une partie de leur influence, et on sait que celle-ci a toujours été grande en Finlande, mais elle creuserait un fossé qui irait toujours s'agrandissant entre la métropole et les enfants des « clérouques » suédois.

« Paris vaut bien une messe », disait Henri IV en se convertissant au catholicisme. L'archipel d'Aland vaut bien, par son maintien à la Finlande, la pérennité de l'influence suédoise en Finlande. De plus, qui n'a pas vu que cet archipel était le pont naturel unissant les deux

pays? Il y a là une question plus haute que celle de simples démêlés stratégiques, il faut s'élever bien plus pour juger le litige suédo-finlandais. Sans aucun doute, si la Conférence de la Paix accorde à la Suède les îles d'Aland, elle creusera entre la Finlande et la Suède un fossé que rien ne pourra combler par la suite. Les Finlandais ne pardonneront pas une atteinte à l'intégrité territoriale que M. Kaarlo Castren promettait, il a quelques jours, de maintenir. Le résultat, ce sera une animosité perpétuelle entre les deux peuples — et ce sera pour la Suède une solennelle abdication. — Il vaut mieux renoncer à un morceau de territoire que de sacrifier volontairement une influence séculaire.

N'est-il pas jusqu'aux revendications que pourraient élever les Finlandais, en de semblables conjectures. Ils seraient susceptibles de réclamer la riche région minière que possède la Suède, et qu'habite une population finnoise. Ce sera donc une source de conflits constants, auxquels la Conférence de Paris, dans son large esprit de justice, doit s'efforcer de parer.

Nous voulons croire d'ailleurs que les Suédois se laisseront convaincre, qu'ils ne se montreront pas tellement opiniâtres qu'ils entraînent une irrévocable scission. Qu'ils supputent bien leurs chances de succès, et qu'ils réfléchissent en face d'une situation dont ils porteront l'entière responsabilité. A regarder impartialement les choses, ils ne peuvent pas ne pas être convaincus que leurs revendications sont quelque peu forcées. Ce n'est plus la Russie qui

est en jeu aujourd'hui, c'est l'ancienne colonie de la Suède. La Finlande porte l'empreinte de la culture suédoise, elle a été éveillée à la vie par la Suède, et s'est réchauffée dans son sein pendant des siècles. Quel plus noble geste que celui de la mère se sacrifiant pour son enfant! et ici, il faut nettement le déclarer, il n'y aurait pas sacrifice de la part de la Suède. C'est en 1809 que celui-ci fut consommé. Quelque cuisante que soit encore la blessure faite au cœur de la Suède, elle a dans l'amitié de la Finlande le baume nécessaire à sa cicatrisation hâtive.

Les deux états de la Baltique ne sont pas seuls intéressés à cette question que la guerre a non pas renouée, mais remplacée au premier rang des questions baltiques. La Conférence de la Paix a déjà résolu nombre de problèmes plus épineux que celui de l'archipel d'Aland, nous ne doutons pas qu'elle fasse justice de toutes les prétentions qui s'entendent à semer la haine entre des peuples faits pour s'aimer. Le droit est du côté de la Finlande, une assemblée d'honnêtes gens ne peut que se prononcer en sa faveur.

*6 mai 1919.*



## TABLE DES MATIÈRES

---

I. — L'irrédentisme alandais. . . . .	7
II. — L'archipel d'Aland dépend historiquement de la Finlande . . . . .	31
III. — Discussion suédo-finlandaise au sujet des relations économiques et culturelles avec l'archipel. . . .	41
IV. — La situation stratégique de l'archipel d'Aland. . . .	47
CONCLUSION . . . . .	51

---

---

IMP. CHANTENAY, PARIS